

LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



PRIX :

16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 20 octobre.

Le P. CURSEUR donne les nouvelles
à 30 heures avant les Journaux de
Paris.
ON S'ABONNE
à Lyon, rue du Gard, n° 5, au 2°
à Paris, M. Pl. JUSTIN, rue St-Pierre-
Maurice, n° 15.

Le ministère proteste dans ses journaux qu'il ne veut pas faire de coups-d'état. « Les lois ordinaires, dit-il, lui suffiront pour accomplir sa mission d'ordre et de paix, et le sort des prisonniers de Ham est une pensée qui le préoccupe trop continuellement pour qu'il se laisse aller à des violences imprudentes contre les *factieux* du compte-rendu et les républicains de la presse. »

Voilà qui doit nous rassurer entièrement, et nous serions bien mal avisés si de pareilles garanties ne nous donnaient pas une parfaite tranquillité sur l'avenir que les doctrinaires préparent à la France.

Nous ne sommes pas des alarmistes; nous ne voyons pas une révolution imminente dans les moindres mouvements de la population ou le plus petit acte du gouvernement. Encore moins sommes-nous disposés à exploiter par charlatanisme des terreurs que nous ne partagerions pas. Nous croyons avoir prouvé, notamment par le jugement que nous avons porté sur le personnel du nouveau ministère, que nulle manœuvre hypocrite n'embarrasserait jamais notre franchise; que nul intérêt de parti ne nous forcerait à altérer la vérité: encore une fois les événements marchent de telle façon qu'aucune tactique ne peut être plus favorable à notre cause que l'exposé des faits eux-mêmes et des conséquences qui en découlent. Jamais, et nos lecteurs doivent s'en apercevoir, il n'y eut plus de calme dans notre polémique, parce que jamais il n'y eut plus de fermeté dans nos espérances. Pour nous les choses marchent à souhait, et nous sommes parfaitement contents de la situation du pays.

Nous ne sommes pas du tout disposés à nous exagérer les intentions bonnes ou mauvaises du gouvernement, et nous pouvons peser avec la plus complète liberté d'esprit cette question que les journaux ministériels ont posée les premiers par une sorte de prévision de conscience dont nous ne rechercherons pas la cause :

« Le cabinet doctrinaire finira-t-il par des coups-d'état? »

Nous commençons par déclarer que la solution de cette question nous est tout-à-fait indifférente.

Si le 11 octobre continue le 13 mars, ainsi qu'il l'a promis par ses circulaires, s'il rend ce système plus actif encore, s'il le pousse à bout, ainsi que le promettent tacitement les noms qui composent le nouveau ministère, la masse et l'intensité des mécontentements doit s'accroître à tel point que la quasi-légitimité sera placée entre deux nécessités : ou revenir à un système de gauche, ou faire un coup-d'état.

Or, nous avons déjà expliqué que bien loin de redouter un ministère de gauche pour la partie de l'opposition que nous représentons, nous le souhaitons au contraire, parce qu'il nous donnerait des libertés démocratiques qui amèneraient paisiblement le développement de beaucoup d'autres libertés, et la ruine de principes que nous croyons antipathiques avec les mœurs de notre temps.

D'un autre côté, quelque brillante victoire que la police du château ait remportée au mois de juin sur sa propre conspiration, on nous fera sans doute l'honneur de nous croire assez de bon sens pour ne redouter aucunement l'issue d'une insurrection qui serait provoquée par la violation de la constitution; pour être bien convaincus que ce n'est pas notre parti qui a été battu le 5 et le 6 juin dans les rues de Paris, et que nous aurions, pour repousser les coups-d'état, d'autres armes que ce stupide drapeau rouge, dont M. Gisquet savait si bien l'histoire quand il faisait condamner Geoffroy qu'on accusait de l'avoir promené.

On voit donc que l'impartialité dans l'examen de la question est pour nous une nécessité de position.

Les termes même dans lesquels les feuilles du pouvoir posent cette question nous conduisent à une claire solution.

« Il n'est pas vrai, dit-on, que la position actuelle du gouvernement soit celle de la légitimité au 8 août 1829. Car il y avait entre la chambre des 221 et Charles X une hostilité qui n'existe pas aujourd'hui entre la royauté et la majorité parlementaire. Charles X traitait ouvertement la chambre de *séditieuse* et il n'y avait nul moyen de réconciliation entre eux. Ainsi l'une des conditions du conflit, la condition essentielle n'existe pas, et il n'y a nulle raison de prévoir une collision entre les pouvoirs constitutionnels. »

Nous avouons que la royauté de juillet n'a pas traité de *séditieuse* une majorité qui lui a accordé tout ce qu'elle a demandé : un budget double, des emprunts, d'énormes fonds de police, une liste civile de 20 millions, et une soumission aveugle à sa politique extérieure, quels qu'en pussent être les résultats pour l'honneur et la prospérité de la

France. Certes, il aurait fallu que la royauté fût d'un très-mauvais naturel pour maltraiter une majorité si docile.

Cependant, si nous avons bonne mémoire, la seule fois que le gouvernement ait éprouvé un refus (non de la chambre, mais des électeurs qui n'avaient pas voulu soumettre leur volonté aux chances d'un scrutin préparé à Paris auprès de la source des places et des honneurs), cette fois-là, ce nous semble, non-seulement la chambre, mais la nation tout entière fut assez brutalement insultée par le ministère favori de la royauté. On ne lui fit pas l'honneur de l'appeler *séditieuse*; on la nomma *folle et enragée*, enragée de démocratie. — C'est dans la discussion sur la pairie, que M. Casimir Périer sut constater avec tant de violence l'hostilité des intentions réciproques du pays et du gouvernement.

Mais, sans remonter si haut, qu'est-ce donc que cette énergique qualification de *factieuse* qu'on prodigue depuis un an à l'opposition? Qu'est-ce donc que cette déclaration cent fois renouvelée au nom du gouvernement, qu'il n'y a point d'alliance possible entre la royauté et les *factieux* du compte-rendu?

Qu'est-ce donc que ces paroles absolues d'antipathie prononcées, à ce que nous ont dit les journaux ministériels, par le roi dans l'entrevue qu'il daigna accorder à trois députés de l'opposition, au moment où le sang coulait à flots dans les rues de Paris?

La légitimité non plus ne traitait pas de *séditieuse* la chambre de M. de Villèle; ce qui était *séditieux* alors, c'était cette minorité dirigée par Lafayette et Benjamin Constant. Mais que les 160 signataires du compte-rendu s'adjoignent encore quelques adhérents, et les 221 de la royauté nouvelle seront trouvés, et la minorité aujourd'hui *factieuse* sera devenue majorité *séditieuse*, — c'est-à-dire révolutionnaire. — Y a-t-il si loin de la situation présente à l'hypothèse que nous supposons?

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir l'hostilité profonde qui existe entre la pensée de l'opposition et la pensée *immuable*; croit-on que celle-ci qui déclare maintenant ne vouloir jamais pactiser avec l'autre, sera plus disposée à un accommodement, quand des victoires successives auront rendu plus redoutable et plus irritante la puissance des *factieux* du compte-rendu? Mais c'est alors et alors seulement que le 13 mars se déploiera avec le plus de violence, car, abandonné par l'opinion, il se sentira encore le pouvoir matériel et voudra en en user dans un dernier effort désespéré.

Ce serait une niaiserie que la discussion qui nous occupe si nous en étions à peser les injures que les agents du gouvernement ont pu jeter sur un nombre plus ou moins grand de membres de la représentation nationale. Il ne s'agit pas sans doute de savoir si les députés du compte rendu ont été blessés de l'épithète de *factieux* comme avaient pu l'être les 221 de celle de *séditieux*. Il s'agit de prouver que dans les deux cas la royauté a témoigné qu'elle regardait comme attentatoire au principe sur lequel elle est fondée, le système politique des hommes qu'elle déclarait *séditieux* et *factieux*. — Or, que la royauté du 7 août ait signalé comme des *factieux* à l'animadversion du pays les signataires du compte rendu, c'est ce que personne n'ignore et ce que le juste-milieu trouve fort naturel. Toute la distinction à faire entre 1829 et 1832, entre les 221 et le compte-rendu, c'est une différence de nombre : l'hostilité des principes est démontrée; — Mais que la minorité devienne majorité, que cinquante voix nouvelles se joignent à la réunion Laffitte, l'hostilité des principes en sera-t-elle moins réelle et la nécessité du coup-d'état moins évidente?

Est-ce donc une chose fort improbable que ce revirement de majorité? Dans l'état de stupeur où la formation du nouveau cabinet a jeté la France, le juste-milieu oserait-il bien affirmer que la majorité Barrot est impossible?

Notre opinion particulière est que cela n'arrivera pas durant la session prochaine : mais nous sommes persuadés que la session suivante réalisera notre hypothèse.

« Oh! dira le juste-milieu, sous Charles X, la question était bien plus radicale : il s'agissait alors d'arrêter tout court par une violence de scrutin la machine politique, et il n'a été nullement question de refus de budget sur les bancs de l'opposition actuelle. »

C'est tout simplement que l'opposition a reconnu la parfaite inutilité de ces grands vacarmes constitutionnels. C'est qu'en 1830, jamais il n'y a eu, nous ne dirons pas chez les 221, mais chez cinquante de ces 221 une résolution ferme et précise de refuser le budget. Cela était très-clair au moment même où la question s'agitait avec le plus de fracas. Et d'ailleurs les 221 voulaient-ils la révolution, c'est-à-dire le refus du budget? Non, certes, et le plus grand nombre d'entr'eux s'en honore, comme dit M. Royer-Collard; — mais ce qui la voulait, c'est la nature des choses, c'était

l'antipathie des deux principes en vertu desquels agissaient. la chambre poussée par les électeurs, Charles X poussé par le pouvoir aristocratique et monacal.

Eh bien! le compte-rendu non plus ne voudra pas la révolution : mais ce qui la voudra ce sera encore l'hostilité de deux principes dont la royauté elle-même a signalé l'antipathie avec une extrême violence et à cent reprises différentes.

Maintenant, faut-il examiner les autres garanties qu'on nous donne contre le coup-d'état? Faut-il peser la force de cette exclamation qu'on retrouve dans toutes les colonnes des journaux ministériels : « M. Thiers, l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, faiseur de coups-d'état! — M. Guizot, le professeur de la Sorbonne, établissant le régime militaire! etc., etc. »

Nous répondrons par une exclamation toute pareille : « M. Thiers, l'auteur de l'*Histoire de la Révolution*, ministre de la police du juste-milieu! M. Thiers, chef politique de Vidocq et de sa bande! M. Thiers, conseiller de l'état de siège! — M. Guizot, ancien journaliste de Gand, ministre de la révolution de juillet! M. Guizot, président en 1829 de la *société aide-toi*, auteur en 1832 des conseils de guerre et de la rétroactivité! »

La puissance des noms sera ainsi, nous le pensons, un peu diminuée, et en voyant ces noms rouler d'un parti à un autre, d'une conviction à une conviction contraire, on arrivera à supposer qu'ils pourront bien, l'occasion se présentant bonne, se placer au bas de quelque ordonnance de *force et d'ordre public* propre à faire rentrer dans son lit la démocratie qui déborde. — Il ne faut que reporter nos regards cinq mois en arrière pour trouver la valeur de ces déclarations.

Certes, M. Périer était beau d'indignation *légitime*, quand il vint à la tribune repousser la demande du député de la Vendée qui voulait des mesures d'exception pour mettre fin à l'insurrection carliste! Certes, les journaux ministériels ne seront ni plus violents, ni plus pathétiques qu'il ne l'était en protestant que la légalité ordinaire suffisait au gouvernement, que *jamais* il ne recourrait aux mesures d'exception; que c'était un conseil d'ennemi qu'on venait de lui donner; que *ministre d'une révolution faite pour l'ordre légal*, il était de son devoir et de son honneur de la défendre par le seul ordre légal.

Eh bien! deux mois plus tard la Vendée était en état de siège. Deux mois plus tard, Paris, était livré sans nécessité et sans autre prétexte que celui de sanguinaires passions, au droit brutal du sabre!

Et tout cela s'est passé en face de la France, par les avis, et à l'instigation de ces mêmes hommes auxquels notre sort est confié, et l'on montre un étonnement hypocrite de nos défiances pour l'avenir!

Enfin, avons-nous la mémoire si courte que nous ne nous souvenions plus de quelle manière s'est préparé le coup-d'état du 25 juillet.

N'y eût-il pas alors aussi des dissidens même dans le parti de la violence? MM. de Chabrol et Courvoisier ne se retirèrent-ils pas afin d'échapper aux obsessions royales? — La *Gazette* elle-même, organe d'une fraction du cabinet, ne combattit-elle pas la pensée du coup-d'état pendant toute l'année qui le précéda? N'était-elle pas alors rédigée en partie par un homme qui siégeait lui-même au conseil du roi, qui condamnait le projet de la camarilla et qui le contresigna?

L'incohérence que nous avons fait remarquer hier entre les hommes et les principes qui viennent de prendre possession du pouvoir; M. Thiers siégeant à côté de M. Guizot, M. Soult assis à côté de M. de Broglie; cette flagrante contradiction qui indique une abnégation si absolue des volontés et des opinions personnelles de chacun des ministres, tout cela ne prouve-t-il pas qu'il n'y a réellement qu'une pensée et qu'un homme dans le gouvernement, et que cet homme n'est ni l'un ni l'autre de ceux qui occupent le ministère?

Au jour de la crise, nous verrons si ces hommes sauront mieux que M. de Peyronnet résister aux volontés supérieures.

Mais quand il y en aurait qui reculeraient devant le danger, ne s'en trouverait-il pas toujours assez pour le braver?

Ans. P.

Les habitués du théâtre des Célestins s'étonnent chaque jour de ne pas voir la rentrée de Barqui que l'on sait dans nos murs. Espérons que les difficultés qui le tiennent encore éloigné de notre scène s'aplaniront bientôt, et que l'administration comprendra que le zèle et le talent de cet acteur lui sont de plus en plus nécessaires. Breton et Barqui compléteront dignement le cadre comique de notre troupe du vaudeville, et nous sommes certains d'avance qu'ils sauront toujours s'entendre pour les plaisirs du public.

M. Chamarande, engagé pour jouer les seconds amoureux au théâtre des Célestins, a fait son premier début jeudi dernier. Si ce jeune homme ne possède pas encore parfaitement les qualités de son emploi, nous avons cependant tout lieu de croire que le public ne lui refusera pas ses encouragements et plus tard ses suffrages : les uns font naître les autres. Du reste, aux qualités de l'artiste, M. Chamarande joint, si nous sommes bien informés, les vertus du citoyen. A diverses reprises, il a sauvé plusieurs personnes de notre ville, soit de l'eau, soit des flammes, et toujours il a refusé les récompenses pécuniaires dont on voulait payer son dévouement.

Un double assassinat a été commis vendredi soir aux Brotteaux sur la personne d'un rentier de cette ville et de sa gouvernante. L'assassin est un de leurs voisins qui depuis longtemps convoitait la fortune de celui qui vient de tomber sa victime. Sous le prétexte d'un dîner aux Brotteaux, il l'a conduit dans un endroit retiré où il s'est défilé de lui. Après ce premier crime, il est allé vers la domestique et lui a dit de l'accompagner si elle voulait assister aux derniers moments de son maître. Il espérait par un nouveau meurtre se délivrer d'un témoin incommode; mais son infâme projet a échoué. Quoique grièvement blessée, sa seconde victime a trouvé en elle assez de force pour échapper à la main de ce misérable. Toutefois, muni de clés, il s'est approprié tout l'argent qui se trouvait dans leur demeure. Samedi matin, sur la déposition de la gouvernante, le meurtrier a été arrêté dans son domicile où on l'a trouvé endormi au milieu de tous les objets qui constataient le vol de la veille. On l'a transféré provisoirement dans les caves de l'Hôtel-de-Ville. La justice informe, et nous ne faisons que rapporter ici ce que la rumeur publique nous a appris.

SOIRÉE MUSICALE

DONNÉE PAR MM. BERTINI ET CAMBON,

DANS LE SALON DE L'HÔTEL DU NORD,

Le lundi 22 octobre 1852, à sept heures.

PROGRAMME.

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Grand sextuor de M. Bertini, pour piano, deux violons, alto, violoncelle et contre-basse, exécuté par l'auteur et par MM. *** (fragments).
- 2^o Chantons gaimens sur l'eau, barcarolle de M. Cambon, suivie de : Au revoir, Louise, romance, chantée par M. CAMBON.
- 3^o Adagio et rondo de sextuor, exécutés par M. BERTINI.
- 4^o Appelez-moi, je reviendrai, romance, suivie de la Leçon tyrolienne, chantées par M. CAMBON.

DEUXIÈME PARTIE.

- 2^o Variations brillantes pour le piano, par M. Bertini, exécutées par l'auteur.
 - 5^o Air de Joseph, chanté par M. CAMBON.
 - 7^o Duo à quatre mains pour piano, de M. Bertini, exécuté par l'auteur et Mlle SÉGUIN.
 - 8^o L'Anglaise à Paris, chansonnette, suivie de : Mes quinze ans, chansonnette de M. Cambon, chantées par l'auteur.
- Le piano, joué par M. Bertini, sort des magasins de M. C. Pleyel, à Paris.
- On trouvera des billets chez tous les marchands de musique et à l'hôtel du Nord.
- Prix d'entrée : 3 francs.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs l'article suivant que nous empruntons au *National*.

DE L'AVENIR DES DOCTRINAIRES.

Les partisans du ministère actuel demandent ce que l'on entend par doctrinaires, quels sont les doctrinaires, où l'on en trouve et à quels signes on reconnaît les hommes de cette espèce. Nous pourrions répondre en demandant ce que c'était que les jésuites sous la restauration; combien il y en avait; qui les avait vus, et quel était précisément leur rôle dans les affaires publiques?

La restauration est tombée, et avec elle les jésuites : on le croit du moins. Cependant, toute la France a vu la famille des Bourbons faire la route de Paris à Cherbourg, et s'embarquer pour l'Angleterre; quant aux jésuites, on ne dit pas par quelle porte ils ont fait retraite. Personne n'a plus songé à eux le lendemain de la révolution de juillet, ni pour les attaquer ni pour les défendre. Y a-t-il, n'y a-t-il pas encore des petits séminaires, des congrégations non autorisées par les lois? Il n'est pas aujourd'hui de si petit esprit qui ne se croie avec raison au-dessus d'une pareille inquiétude, et de très-grands esprits s'étaient consacrés, sous la restauration, à inspirer à la France la haine et la peur de cette fameuse congrégation jésuitique qui n'existait peut-être point ou ne valait pas la peine qu'on s'enquît de son existence.

Était-ce donc une comédie que cette infatigable polémique de la presse patriote contre les jésuites? Était-ce pure manie de persécution, si l'on trouvait mauvais que M. Dupin portât les cordons du dais à Saint-Acheul? Non, on savait bien que la société de Jésus proprement dite n'offrait pas de bien grands dangers; on n'en voulait qu'à l'esprit jésuite, l'esprit dévot, l'esprit tartuffe; c'était l'esprit de la dynastie régnante. On s'entendait à merveille sur la valeur du mot jésuitisme : il était synonyme de dévouement à la légitimité. On disait dans ce temps-là jésuite pour royaliste. Il eût été dangereux de s'attaquer à la légitimité en l'appelant par son nom; on la saisissait dans l'une de ses manières d'être, et la plus odieuse, qui était l'esprit jésuite. La France, petit à petit, se prit d'une haine implacable, universelle, immense, pour ce qu'on appelait la faction, quelquefois même la coterie jésuite, et il arriva un moment où, pour perdre Charles X, il suffit d'affirmer qu'il était jésuite; que, comme jésuite, il professait la doctrine des restrictions mentales; qu'en prêtant à Reims serment à la Charte, il avait dans sa poche l'absolution de ce parjure, et qu'ainsi le coup d'état était sa pensée favorite.

C'est comme cela que raisonnent et parlent les masses dans tous les temps. Elles donnent à leurs soupçons une forme

matérielle qui les aide singulièrement à soutenir le combat. La vérité n'en est pas moins au fond de leurs soupçons. Et, en effet, si l'histoire ne dit pas de Charles X qu'il viola le serment de Reims, parce qu'il était jésuite, elle dira qu'il fut parjure parce qu'il était roi légitime, et qu'il était impossible qu'un roi légitime n'essayât pas de détruire tôt ou tard une Charte qui mettait en présence la légitimité et l'omnipotence parlementaire, deux principes qui s'excluaient mutuellement.

La coterie doctrinaire paraît destinée à rendre à la royauté prétendue citoyenne le même service que la coterie jésuite a rendu à la royauté légitime. On s'est épuisé en définitions sur les doctrinaires comme sur les jésuites. On a demandé des uns, comme on demande des autres, qui ils sont, où ils sont, et combien ils sont. Il en est de la fameuse coterie, comme de la fameuse société : c'est un être de raison, plutôt qu'un corps doué d'une existence réelle et saisissable. La vérité est que les doctrinaires sont, en France, les derniers représentants du principe monarchique européen. Les jésuites étaient les champions d'une hérédité ancienne, car légitimité ne veut pas dire autre chose. Les doctrinaires sont les champions de l'hérédité rajeunie, accommodée, tant bien que mal, à un événement qui a introduit dans notre constitution le principe de la souveraineté nationale, principe bien autrement ennemi de toute hérédité, ancienne ou récente, que celui de l'omnipotence parlementaire, lequel pourtant a étouffé la monarchie des quatorze siècles.

Ceux qui ont besoin de donner le change à leurs impressions; de se persuader qu'ils ne veulent pas tuer sans retour la royauté, vont grandir le monstre doctrinaire, comme on grandissait sous la restauration le fantôme du jésuitisme. Les doctrinaires croient comme les jésuites, faire une diversion fort habile, attirer toutes les haines à eux, et habiller doucement la nation à dire : « Ce sont les doctrinaires qui font tout le mal... Ah! si le roi le savait! » Cette dernière niaiserie pourra bien encore avoir cours dans la polémique; mais ceux qui l'emploieront n'en seront pas plus dupes qu'ils ne l'étaient sous la restauration en s'en servant quotidiennement, et les véritables dupes seront ceux qui prendraient au pied de la lettre une formule destinée, non pas à mettre la royauté hors de cause, mais à protéger l'attaque contre les persécutions qu'autorise encore l'état de la législation sur la liberté de la discussion. Il arrivera, enfin, un dernier moment où, pour perdre la royauté citoyenne, il suffira de dire qu'elle est doctrinaire, comme il a suffi de dire que la royauté légitime était jésuite. Ce moment sera celui où les nuances du parti patriote, après s'être vainement acharnées contre l'être de raison ou de conviction appelé la doctrine, reconnaîtront que la doctrine ne tire pas sa force d'elle-même, mais de ce que nous avons appelé, depuis bien long-temps, l'immuable volonté ou la pensée dynastique du 7 août.

En politique, les uns procèdent par haine, les autres par spéculation. La spéculation raisonne plus hardiment, et conclut plus vite que la passion; mais la passion finit toujours par se retrouver d'accord avec la logique, et c'est alors que la logique est puissante : car il ne suffit pas que la vérité triomphe des sophismes, il faut qu'elle abatte les résistances matérielles, et il n'y a plus de résistance possible contre ce que tout le monde voit et veut à la fois.

ARRIVÉE DE M. CABET A DIJON.

M. Cabet est arrivé hier au sein de sa famille. Tous les patriotes se sont aussitôt empressés d'aller saluer en lui le député fidèle à son mandat, et victime de l'odieuse arbitraire de l'état de siège. Le soir, 12 à 1500 personnes s'étant réunies sous ses fenêtres en chantant la *Marseillaise*, une sérénade lui a été donnée; et c'est aux cris mille fois répétés de *Vive M. Cabet ! vive la liberté ! à bas le juste-milieu ! à bas le ministère !* que l'énergique défenseur des droits du peuple a adressé à la foule, en réponse à l'allocution d'un de ses jeunes concitoyens, un discours palpitant d'une patriotique et vertueuse indignation contre l'exécrable système du ministère du 13 mars, continué par celui du 11 octobre. Les plus unanimes applaudissements ont converti ce discours. Il n'y avait qu'un sentiment dans tous les cœurs, qu'un cri dans toutes les bouches : *A bas le juste-milieu !* et par opposition : *Vive notre député !* Cette ovation a sans doute payé l'honorable M. Cabet de bien des peines, de bien des dégoûts; car s'il est beau de remplir son devoir, il est doux aussi d'en recevoir le prix.

L'allocution adressée à M. Cabet par M. Gendriez, était ainsi conçue :

« Citoyen,

« Les patriotes dijonnais éprouvent un instant de bonheur en fêtant votre arrivée. Leurs hommages doivent vous flatter, car ils sont du nombre de ceux qui ne s'achètent pas. Venez donc au milieu de vos concitoyens trouver dans leur estime et leur attachement la récompense méritée de vos travaux.

« Qu'un pouvoir liberticide venille soumettre les représentants de la nation à l'odieuse arbitraire des cours prévôtales; qu'il épuise le reste de ses lâches persécutions; qu'il déchire chaque jour une page de la *Charte-vérité*, tous ces actes justifient nos prévisions...

« Notre charte à nous, elle est écrite dans le cœur de tous les bons citoyens, et nous avons l'espoir de la formuler quelque jour sur la place publique. Arrière alors, hommes d'aujourd'hui, hommes de la sainte alliance, hommes à doctrines étroites, hommes traitres et renégats ! La nation enregistre incessamment vos forfaitures. Quel compte n'aurez-vous pas à lui rendre ?

« Le canon de juillet avait ébranlé les trônes des tyrans. Les peuples tendaient à la France leurs mains fléchies par la servitude. La Belgique, l'Italie, la Pologne, jettèrent un cri de liberté ! La politique l'étouffa; de l'immense fatras des protocoles surgit un maître pour la Belgique. La Pologne fut noyée dans le sang de ses héroïques défenseurs, et l'ordre

réigna à Varsovie !... En Italie, des Français, guidés par un drapeau tricolore, s'humilièrent devant la couronne usée du valet de l'Autriche, du serviteur des serviteurs.

« Honte et opprobre à qui fut si prodigue de lâcheté; mais gloire aux députés jaloux de l'honneur du pays. Le pontife, le proscrit : la nation se charge de les venger par ses témoignages de sympathie.

« Mandataire du peuple, poursuivez votre noble tâche. De nouvelles luttes vous attendent : nous aussi, nous vous y attendons. Vos paroles trouvent de l'écho chez les hommes qui comprennent les mots d'honneur et de liberté. Soyez toujours l'ami du peuple : c'est le plus beau titre que puisse ambitionner l'homme vertueux. »

M. de Berbis a été charivarisé dans la soirée de dimanche dernier. Comme hier soir il y avait foule. L'orchestre était complet, les sifflets à l'unisson des cornes, et les concertans animés du plus beau zèle. On nous assure ce matin que le nouveau pair du juste-milieu n'accepte pas. Il veut rester légitimiste tout court.

Le *Spectateur* approuve la nomination de M. de Berbis comme membre de l'ancien centre droit

(Patriote de la Côte-d'Or.)

M. DUVAL FERA A NANTES CE QU'IL A FAIT A GRENOBLE.

Les doctrinaires sont habiles. Ce n'était pas assez de l'impopularité des ministres, nous aurons l'impopularité des préfets; de ceux-ci nous descendrons infailliblement à l'impopularité des maires, des gendarmes et des gardes champêtres : alors le système sera complet. Dès l'abord il paraît que l'on va renouveler à Nantes les scènes de Grenoble. Le ministère qui s'annonce comme le continué du 13 mars est fidèle en effet à ses traditions de violence. Il a déclaré qu'il frapperait également tous les partis; et en même temps qu'il écrit une circulaire contre la duchesse de Berry, il envoie M. Maurice Duval faire une campagne contre les patriotes de l'ouest.

M. Duval est un de ces hommes de l'empire qui pensent pouvoir conduire les populations comme on menait en 1815 un troupeau de conscrits. Il ne comprend plus l'administration avec la liberté. A Perpignan, à Grenoble, à peine débotté, il a brisé avec les habitants, il a compromis l'armée avec la garde nationale; le sang des citoyens a coulé.

M. Périer ne savait pas céder : il obligea M. Duval à rentrer à Grenoble. Mais quand le préfet eut quitté la ville avec tous les honneurs de la guerre, le ministre autocrate n'imagina pas de lui donner quelque autre département à révolutionner. Que pouvaient faire de mieux cependant les doctrinaires que d'appeler à leur aide le préfet le plus impopulaire de tous les préfets disponibles, le préfet dont la nomination est déjà regardée comme une insulte par les patriotes de l'ouest?

L'exaspération est grande parmi les habitants de Nantes. S'il faut s'en rapporter aux premiers bruits, M. Duval ne rencontrerait pas un accueil bienveillant. La protection des doctrinaires ajoute, s'il se peut, à l'impopularité de son nom. Déjà on lui prépare des affronts; la garde nationale, qui a rendu tant de services dans ce département, s'attend à une dissolution; elle est irritée, elle est hostile. Dans un département où la moitié de la population est en guerre contre l'autre moitié, si le gouvernement, qui n'a pas pour lui les légitimistes, s'allie aussi les patriotes, où seront ses amis et sur quelle force s'appuiera-t-il ?

Le ministère, qui n'a pas consulté le vœu de la France pour s'emparer du pouvoir, ne pouvait pas consulter l'opinion du département dans le choix du préfet. Il a destitué M. de Saint-Aignan, qui était cher au peuple de Nantes, et qui avait de l'influence sur les esprits, pour le remplacer par M. Duval, dont le nom seul devait soulever les opinions les plus modérées. Il est à craindre que de graves désordres ne soient la conséquence de cette résolution. De la haine du fonctionnaire on passe facilement à la haine du gouvernement qu'il représente; l'émeute alors devient une révolte.

Que les ministres y réfléchissent. M. Duval ne peut faire le bien à Nantes; trop de préventions l'y ont précédé; il peut faire beaucoup de mal en amenant un conflit pareil aux déplorables souvenirs de Grenoble. Nous espérons encore que les ministres, mieux informés, ne lui en laisseront pas le temps.

(Le Temps.)

PARIS, 18 octobre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

J'avais raison de vous affirmer hier que les effets ne suivraient pas de très-près les paroles, en ce qui touche la menace de guerre avec la Hollande. L'Angleterre qui au fond n'est pas mieux disposée que nous, pour embrouiller les affaires générales de l'Europe par un commencement d'hostilités, demande comme je vous l'ai dit, trois semaines, pour que son escadre soit prête à quitter Portsmouth. Dans trois semaines, il y a marge pour nombre de négociations diplomatiques, et de prétexte d'atermoiements nouveaux.

L'opinion générale est donc aujourd'hui, que si le roi Léopold ne contraind point, par une agression inattendue, la France à marcher à son secours, les négociations peuvent encore durer tout l'hiver.

Selon les renseignements reçus de Londres aujourd'hui par un membre du corps diplomatique, les dispositions que les souverains de Russie et de Prusse auraient témoignées à lord Durham, sur leur désir de voir finir l'affaire Belge, fut-ce même par les moyens coercitifs, auraient sensiblement changé depuis le retour à Londres de ce négociateur, et l'envoyé anglais auprès du roi de Hollande aurait été informé positivement que la Prusse et l'Autriche, tout en engageant le roi de Hollande à céder, n'avaient pas cessé un moment de l'assurer que non-seulement elles ne prendraient part à aucune des mesures de coercition demandées contre lui, mais qu'encore elles s'opposeraient de toutes leurs forces à

l'emploi de telles mesures. Ces assurances auraient été renouvelées depuis même le retour à Londres du gendre de lord Grey.

Un fait ressort au moins avec une grande netteté de l'attitude actuelle du cabinet anglais, c'est qu'en paraissant vouloir se prêter au déploiement hostile réclamé par la Belgique, dont les whigs appuient la requête, il le fait avec une sage lenteur, à ce point, que son escadre qu'il disait toute prête il y a déjà plus d'un mois, abesoin aujourd'hui, de presque un mois encore pour se préparer.

Au fond, je crois bien que s'il n'avait pas les chambres en vue, notre ministère serait charmé de ce retard. Il le fera valoir au surplus, comme obstacle indépendant de sa volonté, aux bonnes résolutions dont il n'a pas cessé d'être animé dans l'intérêt de la gloire et de l'honneur de la France.

On assure que déjà MM. Thiers et d'Argout ne sont pas en parfaite intelligence. Le dernier de ces ministres, qui depuis long-temps ambitionnait le personnel des préfets, a été choqué de l'empressement de M. Thiers à mettre la main haute sur ces fonctionnaires par ses circulaires du 12 octobre. On assure que dans l'explication qui a eu lieu à ce sujet, M. Thiers aurait dit à son collègue : « Il faut bien cependant que j'aie affaire à quelqu'un, et que mes rapports ne se bornent pas aux hommes de police et aux journalistes ministériels. Ce serait trop dégoûtant. »

Un fait est remarquable au sujet de l'envoi à Nantes de M. Maurice Duval ; c'est que le 55^e régiment, que la coupable ineptie de ce préfet a si cruellement compromis à Grenoble, est précisément en garnison à Nantes. Il faut ajouter qu'au moment où le cabinet doctrinaire rendait à M. Maurice Duval les rênes d'un département, il faisait maréchal-de-camp le colonel de ce même régiment, M. de Rulhière, compris dans la dernière promotion avec M. Durocheret, président du 2^e conseil de guerre pendant l'état de siège. C'est le 2^e conseil de guerre qui seul prononça des condamnations à mort.

On écrit de Londres que des envois considérables d'hommes et de munitions ont lieu quotidiennement au bord de la Tamise pour Oporto.

On n'a du reste reçu par le *Walervich* aucune nouvelle, même à l'ambassade portugaise.

M. Maurice Duval, à son arrivée à Nantes, a été accueilli par un charivari des plus complets. La symphonie a duré pendant cinq heures, et certes le nouvel administrateur ne tirera point vanité des épithètes qui lui ont été prodiguées. Repoussé d'une manière aussi vive par l'opinion publique, il est impossible qu'il reste à Nantes où l'on ne veut pas d'un homme chassé de Grenoble et de Perpignan.

M. Berryer a été acquitté aux assises de Loir-et-Cher : j'en reçois la nouvelle à l'instant par voie extraordinaire et sûre.

Le principal témoin à charge, le colonel Tournier, a beaucoup contribué à réduire à zéro les charges accumulées contre M. Berryer, en se coupant à plusieurs reprises dans sa déposition qui s'est trouvée en contradiction complète avec ses premiers interrogatoires.

Le second jour ce témoin a refusé de paraître à l'audience, et l'affaire a tourné de telle façon que l'avocat-général n'a pas cru devoir insister sur l'accusation, et M. Berryer a pensé qu'il pouvait négliger de se défendre.

Les brevets signés, disait l'accusation, par la duchesse de Berry, et qu'on opposait comme pièces de conviction à M. Berryer, ont été reconnus faux.

L'issue de ce procès est un nouvel échec pour la police.

(AUTRE CORRESPONDANCE.)

On m'assure tout bas, bien bas, qu'on manœuvre activement à l'heure qu'il est, pour rendre propice au cabinet doctrinaire, un journal qui depuis son avènement lui a porté les plus rudes atteintes et qui par cette marche, s'était relevé dans l'opinion qu'il y a quelques mois lui était peu favorable. Il est difficile que le *Constitutionnel*, engagé comme il est avec l'opposition, revienne sur ses pas, et le caractère de ceux qui le dirigent en ce moment, ferait peu craindre une telle palinodie. En tout cas, ce journal qui depuis dix-huit mois a tant perdu d'abonnés, se porterait le dernier coup si ses propriétaires débordant l'opinion des rédacteurs, le lançaient de nouveau dans les voies rétrogrades du juste-milieu. Cette considération toute d'argent, devra à ce titre être appréciée par les deux ou trois actionnaires que le canapé paraît avoir endoctrinés.

Je vous ai dit hier que le cabinet doctrinaire avait pensé à rétablir, pour se populariser, la classe des sciences morales et politiques de l'institut. Si cette restauration a lieu, il sera remarquable que M. Guizot, ministre une première fois en 1830, l'ait refusée à l'institut qui la réclamait comme une justice, et que maintenant il l'ordonne *motu proprio*. Le bout d'oreille passera toujours dans ce que ces messieurs feront pour enlever la majorité.

Vous prendriez pour un séditieux, ou tout au moins pour un mauvais plaisant, l'homme qui vous dirait : J'ai vu un temps où l'on faisait voir le roi Louis-Philippe pour cent sous et où même on le faisait chanter pour dix francs. Mais laissez cet homme s'expliquer, et il ne vous paraîtra ni séditieux, ni fou : le roi lui-même ne pourrait se fâcher à l'entendre.

C'était au moment où la province, curieuse ou sollicitée, se ruait sur Paris tout entière, de septembre à novembre 1830. Ordinairement le roi se montrait au balcon à cinq heures ; quelquefois il chantait les refrains de la *Marseillaise* avec le peuple encore tout chaud des barricades. Tous les départements se donnaient la rendez-vous pour contempler le roi de la révolution ; mais quelques-uns arrivaient tard et se désolèrent. Ils portaient le soir ou le lendemain dans leur endroit ? Alors, un monsieur proprement mis, mais tel qu'on en voit se livrer autour des spectacles au commerce des billets ou dans l'intérieur à l'industrie applaudis-

seuse, s'approchait du provincial : « Monsieur est venu un peu tard ; s'il veut cependant faire un sacrifice, il pourra encore voir Sa Majesté : cinq francs, on ne paie qu'après. » Alors à un signal, douze ou quinze voix criaient : *Vive le roi*, de telle sorte qu'il fallait bien que le roi quittât le dîner pour venir remercier et saluer. Les cinq francs étaient gagnés. « Si Monsieur voulait dépenser dix francs, il entendrait le roi chanter la *Marseillaise*. » Alors nos douze voix entonnaient le chant de Rouget de Lisle, auquel Louis-Philippe faisait le chœur obligé ; puis, chacun se retirait content, et en retournant chez lui, le provincial se gardait bien de dire ce que son plaisir des yeux et des oreilles lui avait coûté.

— On écrit de Nantes, 16 octobre :

« Les jeunes soldats de la classe de 1831 sont partis. Tous paraissent animés du plus grand enthousiasme et faisaient retentir les airs des cris : *Mort aux chouans ! Vive la liberté !* »

— M. Beaugéard, ancien conventionnel, exilé en 1815 et rentré dans ses foyers après la révolution, vient de mourir à Vitré.

— Le fort de Châteauneuf, près St-Malo, contient 100,000 kilogrammes de poudre ; la garnison en est très-petite. Le 18, dans la nuit, des sentinelles ont cru apercevoir des hommes se glissant près des remparts ; elles ont fait feu. Cette alerte a donné l'éveil, et la garnison a été immédiatement augmentée.

— Le brick la *Jemmy*, capitaine Dichan, entré le 9 de ce mois à St-Valéry, a recueilli en mer, à 7 lieues ouest de Guernesey, quatre marins abandonnés dans une frêle embarcation et sauvés du Sloop la *Marie-Constance*, venant d'Angleterre avec du charbon, à destination de Tréguier, et qui avait sombré sous voiles en sortant de la Manche.

— On écrit de Ham que M. Peyronnet est toujours souffrant de douleurs rhumatismales.

— Le brick le *Nouveau-Destin*, parti le 19 septembre d'Oporto et arrivé le 3 de ce mois au Crotoy, fait un tableau fort triste de la position de don Pedro, qui ne pourra tenir long-temps s'il ne reçoit de prompts renforts de troupes et des vivres.

Le Douero seul sépare les miguélistes de la ville, et chaque jour les navires de don Pedro, qui remontent le fleuve éprouvent des avaries par l'artillerie des batteries miguélistes.

— Le 15 de ce mois, un enfant de 7 ans, élève de l'école d'enseignement mutuel de Dunkerque, ayant été renfermé dans un grenier par punition, est monté sur le toit, et se laissant glisser le long de la gouttière, s'est élancé dans la rue. Par une espèce de miracle, ce petit malheureux ne s'est point tué, il en a été quitte pour une jambe cassée.

— Le Quesnoy est aujourd'hui la seule ville du département du Nord où l'on n'ait pas remarqué un seul cas de choléra. Quelques personnes attribuent cette heureuse exception à l'immense forêt de Marmal, qui entoure pour ainsi dire la ville.

— On écrit de Strasbourg que le bataillon d'artillerie de la garde nationale a fait l'exercice à feu au polygone. Le tir a été remarquable par sa justesse : six blancs ont été abattus à la distance de 700 mètres.

EXTRAITS DU MONITEUR.

Circulaire du ministre des finances à MM. les receveurs-généraux et autres agents de son administration dans les départements.

Paris, 15 octobre 1832.

Monsieur, Je m'empresse de vous transmettre la circulaire que M. le président du conseil vient d'adresser aux chefs de la magistrature, de l'administration et de la force publique.

En même temps qu'elle vous fait connaître la pensée du nouveau cabinet, elle vous trace les devoirs que vous avez à remplir ; la mission à laquelle se dévoue le nouveau ministère est d'asseoir une révolution entreprise pour la défense des lois et la dynastie que la France a choisie sur le respect des lois, sur la confiance générale que ce respect inspire toujours, et sur la prospérité que doit procurer au pays l'accord de la liberté et de l'ordre.

Je vous demande, Monsieur, votre loyal concours pour ce noble but. Vous ne devez pas être seulement un comptable exact, vous êtes fonctionnaire public, vous devez au gouvernement un appui loyal, un assentiment franc et décidé.

Votre conduite politique sera conforme, je n'en doute point, Monsieur, à l'esprit et à la marche du gouvernement. Je m'empresse de mettre sous les yeux du conseil et de signaler à sa justice les preuves de patriotisme et de dévouement que je vous demande et que j'attends de vous.

Signé HUMANN.

Pour ampliation :

Signé DE BOUBERS.

Circulaire adressée par le ministre de l'instruction publique aux recteurs d'académie.

Paris, 17 octobre 1832.

M. le recteur, Le roi, en complétant le ministère de l'instruction publique par l'accession de plusieurs grandes écoles, des dépôts scientifiques et de tous les moyens d'encouragement littéraire, a voulu prêter une nouvelle force à l'enseignement national. Plus l'esprit de notre constitution doit laisser de place à la liberté dans l'enseignement comme ailleurs, plus il importe que les écoles de l'Etat répondent au besoins du temps, aux diversités locales, et qu'elles obtiennent partout la primauté du travail, de la discipline et des succès.

Déjà, depuis deux ans, elles ont reçu des améliorations importantes. L'enseignement supérieur s'est enrichi de chaires nouvelles ; l'instruction secondaire s'est appliquée à de nouveaux objets ; l'enseignement primaire a fait des progrès immenses. Etendre ces résultats, discerner ce que l'administration peut faire immédiatement et ce qui doit être réservé à la loi, améliorer sans détruire, fortifier à la fois et varier l'éducation, telle est la tâche que nous devons nous proposer, et pour laquelle j'attends de vous les renseignements les plus exacts et les données les plus précises. Il importe également, pour la législation et pour l'administration, d'éviter d'une part les plans abstraits et généraux conçus sans expérience, de l'autre les tâtonnements partiels et hasardés qui entraînent une grande dépense de temps et d'efforts. La connaissance intime des faits, des moyens, des ressources, est nécessaire pour arriver à ce que mérite et veut la France, une organisation d'enseignement qui tende à ce double résultat, le perfectionnement des hautes études et l'extension illimitée des connaissances utiles.

Un travail approfondi doit à cet égard précéder toutes propositions législatives ; et c'est dans cette vue, Monsieur le recteur, qu'indépendamment des rapports d'inspection générale et des autres documents, j'attends de chaque ressort académique du royaume un tableau complet et précis

des établissements d'instruction qu'il renferme et de leur état actuel. Les écoles normales primaires, écoles primaires de tous les degrés.

Cet exposé de l'état actuel doit être accompagné de vos propres vues sur les améliorations que peuvent recevoir tous les établissements d'instruction publique que renferme votre académie. Pour donner à ce travail plus de précision et en assurer d'avance tous les résultats, je vous indiquerai les points sur lesquels j'appelle particulièrement votre attention.

Je tiens surtout à bien connaître l'état actuel de l'instruction primaire, ce premier besoin du pays, ce premier devoir du gouvernement. Je vous invite à répondre avec quelques développements aux questions suivantes : 1^{re} Les écoles normales primaires sont les vrais foyers de l'instruction populaire ; il faut mettre tous nos soins à les perfectionner successivement. Dans votre académie, quelle devrait être la durée du cours normal ? Un an suffit-il ou faut-il deux ans pour obtenir des résultats satisfaisants ?

Quel devra être le programme de l'examen d'entrée que doivent subir les candidats pour être admis à l'école normale ? quel devrait être le programme de l'examen de sortie d'après lequel ils doivent obtenir le brevet d'instituteur primaire ?

Est-il convenable d'attribuer aux communes le droit de donner des bourses dans l'école normale à qui bon leur semble ; ou bien toutes les bourses, celles des communes comme celles de l'Etat, ne doivent-elles pas être conférées sur la liste de mérite que donne l'examen d'entrée ?

Enfin, combien de jeunes gens devraient entrer chaque année à l'école normale ou aux écoles normales de votre académie, pour qu'on pût remplir chaque année les vides de l'instruction populaire ?

Je sais quel empressement les conseils-généraux et MM. les préfets ont partout montré pour la fondation d'écoles normales primaires. C'est à nous M. le recteur, à perfectionner sans cesse leur organisation intérieure. Vous savez que je suis disposé à me charger toujours du traitement du directeur. Que ce soit une raison pour vous de ne me proposer jamais pour cet important emploi que des hommes d'élite, d'une moralité éprouvée, d'une expérience consommée, et qui aient eux-mêmes passé par tous les degrés de l'instruction primaire.

2^e Je me propose de fonder, entre nos collèges et l'instruction primaire proprement dite, des établissements intermédiaires, où une partie considérable de la population qui ne se destine pas aux professions savantes et n'a pas besoin de passer par les collèges royaux et communaux, trouve une instruction appropriée à ses besoins, moins élevée en ce qui regarde les études classiques, plus étendue, plus variée pour les sciences usuelles, l'histoire, la géographie, les langues modernes et la littérature nationale. Ces écoles intermédiaires devraient être fondées, ou sur des collèges communaux dont les dépenses seraient trop onéreuses à de petites villes sans produire de grands résultats, ou sur des écoles primaires du premier degré, qui pourraient recevoir aisément un agrandissement convenable.

Comme il ne faut pas qu'il y ait une seule commune sans une école primaire, ni un seul département sans une école normale, de même il ne faut pas qu'il y ait une seule petite ville de 7 à 8,000 âmes sans une école moyenne qui couronne l'instruction primaire, et ne s'arrête que là où commencent les études savantes de nos collèges. Je vous prie, M. le recteur, de me faire des propositions à cet égard dans le plus court délai ; elles recevront une prompt réponse. J'insiste plus particulièrement sur ces deux points, M. le recteur, parce qu'ils sont en quelque sorte dans notre main, et qu'ici un zèle éclairé, une activité qui ne se relâche jamais, peuvent suppléer au temps.

Faites-moi connaître aussi vos vues sur tous les autres objets d'instruction primaire. Les résultats obtenus sont déjà grands ; indiquez-moi tout ce qui pourrait les étendre. La révolution de juillet a trouvé en France cinq ou six écoles normales primaires ; nous en avons aujourd'hui plus de trente en pleine activité, qui déjà rendent partout d'importants services. Par ce progrès, mesurez ceux que nous pouvons faire en redoublant d'efforts, et en nous pénétrant de la haute mission qui nous est confiée.

Quant à l'enseignement supérieur, je désire que vous me fassiez aussi connaître quelle est, à votre avis, l'extension qu'il peut recevoir dans votre académie. Ici, tout n'est pas au pouvoir de l'administration ; il faut qu'elle trouve des esprits pressés à solliciter et déjà préparés à recevoir cette haute instruction, qui veut être laborieusement recherchée pour rester digne de son nom. Elle ne peut être donnée que là où existent déjà des centres d'études, des foyers de lumière. Indiquez-moi quelles chaires nouvelles seraient particulièrement désirées et utiles dans votre académie, et vers quel genre d'études supérieures les esprits vous semblent surtout enclins. Je rechercherai les moyens de satisfaire à ces besoins intellectuels d'un ordre élevé, que le gouvernement ne saurait faire naître, mais qu'il ne doit jamais laisser en stérilité.

Vous le voyez, M. le recteur, ce que j'attends surtout de vous, c'est un grand ensemble de faits exactement recueillis et décrits qui me mette en mesure de bien apprécier d'abord les besoins locaux dans les divers genres et les divers degrés d'instruction publique, ensuite les moyens que nous pouvons trouver dans le pays même pour y satisfaire. Je désire aller dans la voie du perfectionnement aussi loin qu'il sera possible, mais je ne veux y marcher qu'en pleine connaissance de cause et en sûreté.

J'attends de vous une réponse aussi prompte que le permettront la nature et l'étendue du travail que je vous demande.

Recevez, M. le recteur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre secrétaire-d'état au département de l'instruction publique. Guizot.

CHANGEMENT COMPLET DE POLITIQUE EN ESPAGNE.

Des nouvelles de la plus haute importance nous arrivent aujourd'hui de Madrid. La *Gazette officielle* a rompu le silence, et nous y trouvons, outre la série des décrets relatifs au changement de ministère, les pièces suivantes, dont on apercevra facilement toute la portée :

Prenant en considération le retard qu'éprouvent les affaires d'Etat, à cause du mauvais état de ma santé, qui ne me permet pas de m'y livrer autant que je le voudrais et comme l'exige le bien des peuples que la divine providence a confiés à mes soins, j'ai jugé convenable de déclarer capable de me remplacer momentanément la reine, ma très-cher et bien aimée épouse, et cela pendant la durée de ma maladie, espérant que Dieu m'accordera bientôt un complet rétablissement. Je suis intimement persuadé que mon auguste épouse répondra à ma confiance par l'amour qu'elle a pour moi et par la tendre sollicitude avec laquelle elle a toujours su m'intéresser en faveur de mes loyaux et généreux sujets.

Vous l'aurez pour entendu et vous en donnerez connaissance à qui de droit pour l'exécution.

(Avec la rubrique du roi.)

Donné à St-Ildefonso le 6 octobre 1832.

A don Joseph de Cafranga.

Voulant commencer à user des augustes fonctions que mon très-cher et bien aimé époux a daigné me conférer par son souverain décret daté d'hier, et voulant en même temps marquer par un trait de clémence l'heureux jour anniversaire de mon auguste fille aînée, l'infante dona Marie-Isabelle-Louise, j'accorde amnistie générale à tous les prisonniers qui se trouvent dans les prisons de Madrid, ainsi que dans toutes les autres prisons du royaume, qui soient dignes de cette faveur. Ma volonté étant en tout d'accord avec celle du roi, j'ordonne que, pour l'application de la susdite grâce, on ait en vue toutes les conditions et toutes les circonstances comprises dans le décret royal du 20 octobre 1830.

Vous l'aurez pour entendu et le ferez exécuter.

(Avec la signature de la reine.)

Donné à St-Ildefonso, le 7 octobre 1832.

A don Joseph de Cafranga.

Une nation grande et généreuse, telle que celle que la divine providence a confiée aux soins paternels du roi mon très-cher et bien aimé époux, est

digne d'inspirer le désir le plus vif de contribuer à sa gloire et à sa splendeur. Cette idée qui a toujours occupé son cœur dès le moment où il s'est assis sur le trône, a trouvé des obstacles d'une telle nature qu'il ne serait pas possible de les exprimer sans rappeler des souvenirs douloureux. Parmi ces obstacles, l'un des plus grands est celui de l'ignorance qui, comme une plaie, s'est répandue d'une manière si prodigieuse sur les nations, qu'à peine y en a-t-il quelques-unes qui aient échappé à sa contagion. En effet, c'est d'un si déplorable principe qu'ont pris naissance les grands vices qui détruisent les empires et anéantissent les institutions les plus justes, les plus prudentes, les plus saines, les plus sages et les plus bienfaisantes. C'est aussi dans ce principe que prennent leur source les divisions, les partis, les dénominations méprisantes, l'hypocrisie, qui couvre du masque de la vertu les vices les plus abominables; et qui donne le nom de bien public aux passions qui lui nuisent le plus. Désirant donc élever une barrière impénétrable contre ces maux, et répondre à l'amour que les peuples de cette nation magnanime ont toujours témoigné à leur souverain, surtout dans ces derniers jours, j'ai adopté entr'autres mesures d'utilité générale, et en vertu des pouvoirs que le roi m'a conférés, par son décret daté d'hier, de rétablir les universités à ce degré de splendeur qui a tant ennobli l'Espagne dans les siècles précédents, et j'ordonne qu'en faisant cesser les études particulières, qui, attendu les circonstances impérieuses, ont été permises ou tolérées jusqu'à présent, on ouvre les universités le 18 du mois courant, et que les registres matricules soient fermés le 25 novembre prochain, ainsi que cela se pratiquait autrefois. Le terme fixé ne pourra être prorogé, quelle que soit la cause qu'on exposera pour le faire.

Vous l'aurez pour entendu et le ferez exécuter.

(Avec la signature de la reine.)

Donné à St-Ildefonso, le 7 octobre 1852.

A don Joseph de Cafranga.

Notre correspondant dit que ces importantes mesures sont attribuées à l'influence des ambassadeurs de France et d'Angleterre, et l'on croit que c'est un acheminement à l'exécution des promesses faites par Ferdinand le 4 mai 1814 et le 30 septembre 1815. Il ajoute, en *post scriptum*, qu'un personnage attaché au palais, et escorté d'une trentaine de cavaliers, est arrivé le 9 après midi, venant de St-Ildefonso, porteur d'une dépêche adressée au président du conseil de Castille, et que l'on croit être une amnistie pour tous les délits politiques; mais cette dépêche ne devait être ouverte que le 10, jour anniversaire de la naissance de la princesse des Asturies.

La forme des décrets qui changent le ministère mérite d'être remarquée. Il est dit dans le premier : « Ayant jugé

convenable de destituer le ministre de grâces et justice, don François Tadeo Calomarde, etc. » Dans le second : « J'ai cru convenable de renvoyer le comte de l'Alcudia du ministère des affaires étrangères, etc. » Dans le troisième : « J'ai bien voulu destituer le marquis de Zambrano (ministre de la guerre). » Dans le quatrième : « Par le renvoi de M. Salazar, le ministère de la marine reste vacant, etc. » Dans le cinquième : « Par suite du renvoi de don Louis Lopez Balles-teroz, le ministère des finances étant resté vacant, etc. »

On sait que par ces décrets le ministère se trouverait composé de MM. Cafranga, à la justice; Zea Bermudez, aux affaires étrangères; Monnet, à la guerre; Encima, aux finances, et Laborde, à la marine. Mais les lettres de Madrid, reçues à Paris et à Bordeaux, s'accordent à annoncer que M. Monnet sera remplacé par le général Vivès, et M. Encima par M. Imas. L'Indicateur dit à ce sujet :

« Le général Vivès, nommé ministre de la guerre en remplacement de M. Monnet, est de retour depuis peu de la Havane, où il avait été nommé capitaine-général par le gouvernement constitutionnel et confirmé ensuite par Ferdinand. Durant son séjour dans ce pays, il s'est distingué par son esprit de modération et par les égards avec lesquels il a constamment accueilli les réfugiés échappés au joug de l'absolutisme d'Espagne. On s'accorde généralement à dire que ce choix est encore préférable à celui du général Monnet.

« M. Imas, nommé ministre des finances, avait déjà rempli cette fonction sous le gouvernement constitutionnel, et occupait en dernier lieu la place de directeur des douanes. Personne ne met en doute sa capacité et les bonnes intentions dont il est animé. »

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

SUÈDE. — Stockholm, 5 octobre. — Il n'est bruit ici que d'un soi-disant complot formé pour rétablir sur le trône la dynastie déchue.

La gazette d'état contient à ce sujet un article officiel. On y accuse l'ex-major baron Ernest de Vegesack et l'ex-major baron Gustave de Deiblen de crime de haute trahison. Ils ont été arrêtés et appelés à la barre du tribunal aulique. Leurs papiers sont saisis, le garde des sceaux était présent à l'interrogatoire.

EGYPTE. — Alexandrie. — Nous n'avons pas encore de détails sur l'engagement qui a eu lieu entre notre flotte et celle du Sultan.

Il paraît que les Turcs ont eu un vaisseau coulé bas, et que les pertes éprouvées par notre escadre sont insignifiantes.

Le mufti de Beilau et le frère du pacha Beilaut ont écrit à Ibrahim pacha des lettres de félicitation sur ses succès. Mandés par le pacha, ils

se sont présentés devant lui et en ont été reçus avec les plus grands égards et distinction.

— Au départ du capitaine Aubert, arrivé au Havre de Rio-Janeiro qu'il a quitté le 2 août, cette capitale était dans la plus grande confusion; la régence avait abdiqué ses pouvoirs, et les chambres s'étaient déclarées as-

ANGLETERRE. — Londres, 16 octobre. — Consolidés, 84 1/8.

— Il paraît qu'un changement ou replâtrage ministériel va avoir lieu en Belgique.

— Des renforts partent chaque jour d'Angleterre pour Oporto. On y dirige des hommes, des chevaux, de la poudre et des armes.

— Les torys cherchent par tous les moyens à s'opposer à la guerre, et pour y parvenir il n'y a pas de moyen qu'ils ne mettent en œuvre. Ils intriquent beaucoup auprès des marchands de la cité pour que ces industriels fassent des pétitions afin de faire croire que la guerre est anti-nationale, et ruineuse pour le commerce. Malgré toute leur tentative, ils n'ont jusqu'à ce jour obtenu aucun succès.

ITALIE. — Ancône, 7 octobre. — Le général Cubières revenant de Naples sera de retour ici le 13 de ce mois. Quatre mille Autrichiens et un pare nonniers français et les carabiniers pontificaux.

ALLEMAGNE. — Cassel, 8 octobre. — On croyait depuis long-temps que notre assemblée des états allait être convoquée; des articles semi-officiels, publiés dans les journaux, indiquaient déjà le 15 octobre comme le terme fixé, et le public était convaincu que des embarras financiers nécessitaient en tout cas une prompte convocation. Mais on dit maintenant que ces embarras ont disparu pour assez long-temps, et alors la convocation de l'assemblée des états serait sans doute retardée et même éloignée jusqu'au dernier délai fixé par la constitution (26 janvier 1853).

PRUSSE. — Berlin, 8 octobre. — Avant de continuer leur route vers Francfort-sur-l'Oder, Charles X et le duc d'Angoulême déjeuneront hier matin au château de Bellevue qui n'est pas éloigné de Berlin, et qui appartient au prince Auguste absent pour le moment. Le prince héréditaire et tous les princes de la famille royale y assistèrent, pour saluer les voyageurs. Le prince héréditaire et le duc de Meklenbourg semblaient surtout émus par ce spectacle.

— On dit que la nouvelle loi sur la presse en Allemagne est sur le point d'être publiée, et qu'elle sera rendue immédiatement obligatoire en Prusse. On assure qu'elle concerne surtout la publication des brochures, qui ne sera permise qu'après le dépôt d'un cautionnement.

— Il est maintenant officiellement constaté que l'année dernière le choléra a enlevé en Prusse 32,647 personnes, dont 25,627 dans le grand-duché de Posen et dans la province de Prusse; la maladie a sévi avec le plus de violence sur les points où il avait existé des communications avec les Russes. Il est mort plus d'hommes que de femmes, et la plupart étaient dans la force de l'âge (de 20 à 50 ans). Les listes mortuaires semblent du reste prouver que le choléra est accompagné d'une constitution morbide générale.

ANONCES JUDICIAIRES.

(768) Lundi vingt-deux octobre mil huit cent trente-deux, à dix heures du matin, en la commune de la Croix-Rousse, place de la Boucle, n° 4, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en tables; chaises, tabourets, horloge, billard, poêle, réchaud, cruches, bouteilles, verres, etc., etc.

(767) Lundi prochain vingt-deux octobre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en horloge, armoire, secrétaire, tables, tonneaux vides, batterie de cuisine et autres objets.

(766) Le mardi vingt-trois octobre courant, à dix heures du matin, sur la place St-Michel de cette ville, et par le ministère d'un commissaire-priseur, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, consistant en enclumes, marteaux à main et à frapper devant, pinces, tisons, soufflets de forge, étaux, établis, roues, plateaux, haches, chaises, tables, commode, batterie de cuisine et différents autres objets; le tout au comptant.

(761) VENTE APRÈS DÉCÈS, D'objets mobiliers, quai de la Charité, n° 120, au 4^e.

Demain lundi vingt-deux octobre, à neuf heures du matin, il sera procédé, quai de la Charité, n° 120, à la vente du mobilier délaissé par le sieur Claude Billoud, qui était rentier audit lieu, et consistant en batterie de cuisine, lit garni, commode, armoire, poêle fonte, tables, chaises, fauteuils, linge de corps et de table, hardes et habillements à l'usage d'homme, etc., etc.

Cette vente sera faite à la requête de M^e Mital, avoué, curateur à la succession vacante dudit Billoud, et en vertu de l'ordonnance de M. le président du tribunal civil en due forme.

ANONCES DIVERSES.

(762) VENTE APRÈS DÉCÈS De six métiers pour la fabrication des tulles et autres objets mobiliers, place Grenouille, n° 2, au 3^e.

Le mardi 25 octobre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé au lieu susdit à la vente aux enchères du mobilier délaissé par Jean-Georges Thaler, qui était fabricant de tulles, et consistant en batterie de cuisine, tables, chaises, glaces; poêle fonte, balances, lits garnis, linge de corps et de table, montre, horloge, hardes et habillements à l'usage d'homme; six métiers en 28, 30, 34 et 44 pouces pour la fabrication des tulles, garnis de leurs accessoires, et en très-bon état; tulles en pièce, meule à aiguiser, etc., etc.

(723 3) A vendre. — Un établissement de bains parfaitement achalandé, situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon, composé de 15 baignoires et d'un assortiment complet d'ustensiles et agencemens nécessaires en bon état.

S'adresser pour les renseignements à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n. 2.

(553 2) A vendre. — Un joli fonds de marchand vinaigrier, avec ustensiles et accessoires pour la fabrication des vinaigres. On se charge d'apprendre l'état. S'adresser au bureau du Précurseur.

(765) A vendre, avec ses harnais pour un cheval. —

Une voiture dite maringotte, très-bien confectionnée et en fort bon état, entièrement recouverte en cuir. Elle a cinq grandes malles et un cabriolet bien rembourré. Cette voiture, faite pour un voyageur de quincallierie qui aurait beaucoup d'échantillons à porter, serait aussi très-commode pour un colporteur.

S'adresser à MM. Raynaud et Giscard, rue Buisson, n° 8.

(744 3) A vendre ou à louer en totalité ou en partie. — Plusieurs grands bâtimens situés à Villeurbanne, avec prairies, hangars et pièce d'eau courante, pouvant servir à routes sortes d'établissements industriels.

S'adresser à MM. Ant. Terras et Comp^e, rue Basse-Ville, n° 8.

(675 4) AVIS INTÉRESSANT.

LE SEUL DÉPÔT A LYON,

Place des Célestins, n° 9, au 1^{er} (maison de M. Koch, tailleur).

DES COSMÉTIQUES ET SECRETS DE TOILETTE de la maison MA, rue St-Honoré, n° 340, à Paris,

Vient de recevoir de Paris un complet assortiment des articles suivants, si avantageusement connus par les fréquents éloges des principaux journaux de la capitale.

1^o Les Eaux noires, blondes et châtaines, dans lesquelles il suffit de tremper le peigne pour teindre de suite les cheveux et favoris sans aucune préparation; et les Pommades américaines noires et châtaines, qui teignent également les cheveux et favoris à la minute.

2^o La Crème et l'Eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage, et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

3^o La Pommade grecque, qui a la propriété d'arrêter immédiatement et prévenir la chute des cheveux, les empêcher de blanchir et les faire croître en peu de jours, ainsi que les favoris.

4^o L'Épilatoire du Sérail, qui fait tomber en dix minutes les poils du visage, sans laisser aucune trace.

5^o La Pâte circassienne, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6^o L'Eau des Chevaliers, qui corrige la mauvaise haleine, et blanchit parfaitement les dents sans en altérer l'émail.

7^o L'Eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver sans qu'il disparaisse. Prix : Six francs chaque article; dix francs pour deux.

On peut essayer avant d'acheter.

On fait des envois dans les villes voisines. (Ecrire franco au dépôt à Lyon, place des Célestins, n° 9.)

(748 3) Une personne ayant voyagé de longues années, soit dans toute la France, soit à l'étranger, entièrement au fait des affaires du commerce, ainsi que des écritures, désire trouver un emploi dans une maison de commerce ou autres. Comme sédentaire, il pourra donner tous les renseignements convenables et nécessaires. S'adresser rue de la Grenette, n° 11, au 3^e, le matin jusqu'à onze heures.

(714 6) Le propriétaire de l'hôtel des Colonies, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 8, à Lyon, a l'honneur de prévenir que les départs des voitures du chemin de fer à St-Etienne ont lieu actuellement à 6 heures et demie du matin et 3 heures du soir, tous les jours.

Flatté de la bienveillance que l'on veut bien accorder à ce nouvel établissement, il a, pour la commodité des consommateurs, agrandi son salon de restaurant. Il vient d'ajouter un vaste salon pour noces et repas de corps.

L'on trouvera à l'hôtel les soins les plus assidus, et surtout une extrême propreté, tout étant décoré et

meublé dans le goût le plus moderne, avec établissement de bains. L'on espère que MM. les voyageurs voudront bien distinguer cet hôtel.

(754 2) On désirerait trouver un pharmacien qui veuille s'établir à Lyon et s'associer avec quelqu'un qui se chargerait des frais que nécessiterait l'achat d'un établissement qui serait exploité en commun.

S'adresser rue Luizerne, n° 14, au 2^e, au bureau d'affaires.

TRAITEMENT VÉGÉTAL

POUR GUÉRIR SOI-MÊME RADICALEMENT

LES DARTRES ET MALADIES

SECRÈTES,

SANS MERCURE.

Le traitement dépuratif prescrit par M. Girardeau de Saint-Gervais, docteur en médecine de la Faculté de Paris, est prompt, peu dispendieux et très-facile à suivre, même en voyageant.

Consultations gratuites par correspondance, en s'adressant au docteur, rue Richer, n° 6 bis, à Paris.

Pour le département du Rhône, on s'adressera à MM. les pharmaciens suivants :

A Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; à Vienne, M. Guérin; à Beaujeu, M. Gelin.

Ces correspondants sont témoins depuis plusieurs années des succès souvent inespérés, et qui cependant ont été obtenus par les conseils du docteur. On peut donc s'y adresser avec toute confiance pour obtenir des renseignements exacts et pour servir d'intermédiaire aux consultations par correspondance. (758) [TT 608]

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

(763) Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois.

(Affranchir.)

MALADIES DE POITRINE.

Le sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou émoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (764)

Maladies Secrètes

Le véritable spécifique pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, telles que dartres, gales, rougeurs, boutons, pustules, écoulements anciens, fleurs blanches des femmes, etc., etc., se débite toujours à la pharmacie de PERENIN, rue du Palais-Grillet, ou Puits-Pelu, n° 25, à Lyon.

L'évidence prouve constamment qu'un quart de pinte de ce dépuratif (qui ne coûte que cinq francs) a toujours suffi pour la cure parfaite de maladies récentes.

(554 7)

RHUMES ET MALADIES DE POITRINE.

(727) Le sirop pectoral de mou de veau est sans contredit le remède le plus efficace. Une seule bouteille suffit pour en opérer la guérison. Se vend avec un prospectus à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 32, à Lyon.

(545-8) MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Le Sirop concentré de Salsepareille, reconnu le meilleur spécifique des maladies vénériennes et des diverses maladies de la peau, se vend toujours chez QUET, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 25, à Lyon. (On fait des envois.)

Spectacle du 21 octobre.

GRAND - THÉÂTRE.

Richard d'Arlington, drame. — Un de plus, vaud.

BOURSE DE LYON. — 20 octobre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 sept. 96
fin courant. 96
Trois p. 0/0 au comptant, jouis. du 22 juin. 67 1/2
fin courant. 67 1/2

BOURSE DE PARIS. — 17 octobre 1852.

La Bourse d'aujourd'hui est sans affaires. Les nouvelles de Nantes données par les journaux du matin occupaient beaucoup les spéculateurs.

Vers trois heures, le bruit d'un mouvement de troupes sur les frontières belges s'est répandu.

Le 5 p. 0/0, ouvert en hausse, a fermé au cours d'hier. Le 5 p. 0/0, ouvert à 68 1/2 c., est tombé à 67 1/2 c.

Après la bourse, on faisait 67 1/2 82 1/2 offert, et 80 c. demandé.

	1 ^{er} C ^{rs} .	plus h	plus b	den.
5 p. 0/0 au compt.	96 55	96 55	96 15	96 15
— fin courant.	96 25	96 25	96 5	96 5
EMP. 1851 au compt.	"	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
4 p. 100 au compt.	"	"	"	"
3 p. 0/0 au compt.	68 5	68 5	67 85	67 85
— fin courant.	68 10	68 10	67 80	67 80
ACTIONS DE LA BANQ.	"	"	"	"
R. DE NAPLES au c.	81 40	81 40	81 20	81 20
— fin courant.	81 25	81 25	81 20	81 20
CORRÈS.	11	"	"	"
ESPAÑ. Emp. royal.	79 3/8	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
— Rente perp.	57 1/4	"	"	"
— fin courant.	"	"	"	"
QUATRE CANAUX ..	"	"	"	"
C ^{rs} HYPOTHÉCAIRE.	555	"	"	"
EMPRUNT D'HAÏTI ..	202 50	"	"	"
EMPRUNT ROMAIN ..	"	"	"	"
EMPRUNT BELGE ..	78 1/4	"	"	"



Anselm PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.